

Envoi : 18/10/2016

Réception par le Préfet : 18/10/2016

Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2016-4-1-2

Séance du vendredi 14 octobre 2016

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 3212-1, L 3311-1, L 3312-1, L 3312-2 et L 3312-3 du C.G.C.T. relatifs au budget du Département,
- VU la délibération n° CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au projet de budget primitif 2016,
- VU la délibération n° CG-2016-3-1-5 du 24 juin 2016 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de :

- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à -2 846 270,79 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 869 478 817,30 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à -38 953 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 4 889 700,74 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à 3 756,72 € pour la régie départementale de production d'énergie électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie départementale à 1 547 439,72 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- ☞ autoriser l'inscription d'une provision pour dépréciation d'éléments d'actif d'un montant de 2 573 753,19 € afin de constater la diminution de la valeur nominale des actions CITIVIA-SEM détenus par le Département,
- ☞ autoriser la reprise de la provision relative aux indus RSA à hauteur de 125 600,85 € correspondant aux créances admises en non valeur dès lors que celle-ci deviendra sans objet.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

1 abstention : Mme Marie-France VALLAT